

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Éliane Rivard

<https://www.cadre21.org/membres/cf690d786feeb71cdd015e4f>

Date d'obtention : 2023-11-06 18:51:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La démarche est claire et facile à suivre, nous devons remplir le formulaire en posant les questions à l'élève et par la suite remettre le tout aux services de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'ai souvent des élèves qui viennent me voir qui sont dans cette situation, il était difficile de savoir exactement qu'elle était la marche à suivre, c'est parfait d'avoir cette formation

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer que l'élève soit pris en charge et qu'elle ne soit pas en détresse psychologique en lien avec les partages de ses images.